



Extrait authentique du procès-verbal d'une assemblée du conseil municipal

Assemblée ordinaire du lundi 31 mars 2008
Séance tenue le 31 mars 2008

Résolution: CM08 0207

Avis de motion et adoption d'un projet de « Règlement autorisant l'agrandissement de l'Hôpital général de Montréal (CUSM) » situé au 1650, avenue Cedar afin de permettre l'aménagement du Centre universitaire de santé McGill / Tenue d'une consultation publique

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par monsieur Claude Trudel de la présentation à une séance ultérieure du conseil municipal d'un projet de règlement intitulé « Règlement autorisant l'agrandissement de l'Hôpital général de Montréal (CUSM) » situé au 1650, avenue Cedar, afin de permettre l'aménagement du Centre universitaire de santé McGill, l'objet du projet de règlement étant détaillé au sommaire décisionnel.

ADOPTION DU PROJET

Il est proposé par M. Claude Trudel

appuyé par M. Frank Zampino

Et résolu :

- 1- d'adopter comme premier projet de règlement P-08-012 le « Règlement autorisant l'agrandissement de l'Hôpital général de Montréal (CUSM) » situé au 1650 avenue Cedar, afin de permettre l'aménagement du Centre universitaire de santé McGill, et de recommander l'adoption à une séance ultérieure d'un second projet de règlement susceptible d'approbation référendaire, conformément à la loi ;
- 2- de soumettre le dossier à l'Office de consultation publique de Montréal pour qu'il tienne l'assemblée publique de consultation conformément à la loi ;
- 3- de soumettre également à l'Office de consultation publique de Montréal les incidences du Règlement autorisant l'agrandissement de l'Hôpital général de Montréal (CUSM) sur le projet de Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) - (modification du Document complémentaire au Plan d'urbanisme visant à y introduire de nouvelles mesures de protection et de mise en valeur du mont Royal) adopté en vertu de la résolution CM08 0114 (dossier 1081183001) ;
- 4- de soumettre au conseil municipal, lors de l'adoption du projet de Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) - (modification du Document complémentaire au Plan d'urbanisme visant à y introduire de nouvelles mesures de protection et de mise en valeur du mont Royal), suite à la consultation publique, les modifications appropriées à ce projet de règlement pour permettre l'agrandissement du bâtiment situé au 1650, avenue Cedar (Hôpital général de Montréal).

Un débat s'engage.

(...)

Adopté à l'unanimité.

43.02 1084400014
/lt

Gérald TREMBLAY

Maire

Colette FRASER

Greffière adjointe

(certifié conforme)

Colette FRASER
Greffière adjointe

Règlement P-08-012

Signée électroniquement le 2 avril 2008